



## AVIS PUBLIC

### SÉANCE EXTRAORDINAIRE ADOPTION DU RÈGLEMENT SUR L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION ET DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2023

AVIS est donné que le règlement sur l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année financière 2023 sera adopté lors de la séance extraordinaire du conseil municipal qui aura lieu le **23 janvier 2023 à 19 h 15** à la salle du conseil située au 275, rue Nelson.

Lors de cette séance, les délibérations du conseil municipal et la période de questions porteront exclusivement sur le règlement sur l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année financière 2023.

Donné à Saint-Denis-sur-Richelieu, ce 19 janvier 2023.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Yves Tanguay'.

Yves Tanguay, M.S.I., M.A.P.  
Directeur général et greffier-trésorier